

Règlement Marathon, Ekiden & Duo 2021



Article 1 : Organisation

L'Association Marathon Sport Événement, domiciliée Pavillon La Prétentaine, BP 518, 27105 Val-de-Reuil Cedex, est porteuse de l'organisation du Marathon Seine-Eure avec les concours financier, humain et technique de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et de ses communes, des associations, du V.R.A.C. et de l'E.A.L, de ses partenaires officiels et de la commission régionale des courses hors stade.

Article 2 : Courses

Le Marathon Seine-Eure a obtenu la confiance de la Fédération Française d'Athlétisme pour l'édition 2021 en décrochant le label régional pour le marathon et l'Ekiden. Ils sont par conséquent qualificatifs pour les championnats de France FFA.

Le Marathon et l'Ekiden Seine-Eure sont supports du championnat de Normandie.

L'Ekiden Seine-Eure a été sélectionné pour participer au « National Ekiden Series 2021 » et participe au « Challenge Départemental Running 3T Sport ».

En complément de ces 2 courses, un marathon en relais s'élancera avec le marathon en solo.

Le départ sera donné d'Amfreville sur Iton, le dimanche 10 octobre 2021 à :

*** 9h00 pour les athlètes marathoniens et marathon en duo.**

*** 9h30 pour les premiers relayeurs EKIDEN,**

Article 3 : Parcours

Remesuré officiellement en 2018, le parcours en ligne de 42,195 km est conforme au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

Les concurrents s'élanceront du village d'Amfreville sur Iton, traverseront les communes d'Acquigny, Pinterville, Louviers, Incarville, Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Pierre-du-Vauvray, Porte-de-seine, Poses, Léry pour couper la ligne d'arrivée près de la mairie de Val-de-Reuil.

Aucun accompagnateur à vélo ne sera accepté sur le parcours (un itinéraire bis "vélo" est disponible sur le site (il permet à un accompagnateur vélo de se rendre en plusieurs points du parcours pour encourager ou photographier un coureur mais sans jamais emprunter le circuit de la course).

Article 3-1 : Acheminement vers le départ

L'organisation a prévu un nombre suffisant de navettes gratuites pour acheminer tous les marathoniens et relayeurs sur la ligne de départ. Les premières navettes partiront à 6h45 et la dernière à 8h15.

Il n'y a PAS DE PARKING NI D'ACCES AUTORISE sur le site du départ. Vous devez IMPERATIVEMENT prendre les navettes de l'organisation pour vous rendre sur la ligne de départ.

Vos effets personnels (survêtements, sacs, etc.) seront placés dans le sac numéroté fourni lors du retrait de votre dossard. Déposé par vos soins dans un fourgon de l'organisation, ce sac sera rapatrié au village-arrivée où vous le récupérerez après votre course.

NB : Mettez le minimum d'affaires importantes ou de valeurs dans le sac ; l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 4 : Inscriptions

Le Marathon Seine-Eure est ouvert à tous les coureurs, licenciés et non-licenciés, débutants, confirmés ou professionnels.

L'épreuve du Marathon en solo est ouverte à tous les coureurs nés en 2001 (espoirs) et avant.

L'épreuve du Marathon en duo est ouverte à tous les coureurs nés en 2003 (junior) et avant.

L'épreuve de l'Ekiden est ouverte à tous les coureurs nés en 2005 (cadet) et avant.

La catégorie minime n'est pas autorisée à participer à l'Ekiden.

Conformément à la réglementation FFA des labels, les athlètes FFA participant au Marathon et à l'Ekiden (épreuves labellisées) bénéficieront d'une réduction de 5% sur le montant de leur inscription.

Les modalités d'inscriptions sont fixées à :

Pour le Marathon

- 42 € jusqu'au 02 Mai 2021,
- 52 € du 03 Mai au 05 Septembre 2021,
- 62 € du 06 Septembre au 29 Septembre 2021,

Pour le Marathon DUO (par coureur)

- 22 € jusqu'au 02 Mai 2021,
- 31 € du 03 Mai au 05 Septembre 2021,
- 36 € du 06 Septembre au 29 Septembre 2021,

Pour l'Ekiden (par coureur)

- 12 € jusqu'au 27 Juin 2021,
- 15 € du 28 juin au 05 Septembre 2021,
- 17 € du 06 Septembre au 29 Septembre 2021,

PAS D'INSCRIPTION LA DERNIERE SEMAINE DE L'EPREUVE

Clôture des inscriptions le mercredi 29 septembre 2021 à MINUIT.

Les coureurs participant au marathon et au duo, qui souhaiteraient obtenir un dossard personnalisé ou recevoir leur dossard par la poste en lettre suivie, devront être inscrit et avoir un dossier complet avant le 15 Septembre 2021.

Important :

Les coureurs ayant coché l'option report en 2020 sont automatiquement inscrit pour l'édition 2021.

Les inscriptions sont limitées à 1500 coureurs pour le marathon, limitées 300 équipes sur le Duo et 300 équipes sur l'Ekiden.

Les inscriptions peuvent se faire en ligne, à partir du site Marathon-seine-eure.fr ou par courrier en téléchargeant le modèle de bulletin souhaité.

4-1 – Certificat Médical & Licence

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Article 5 : Cession des dossards Marathon, Ekiden ou Duo

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6 : Retrait des dossards marathon, Ekiden ou Duo

ATTENTION PAS DE RETRAIT DE DOSSARD LE DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021 !

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le vendredi ou samedi pour retirer votre dossard, n'oubliez pas de cocher l'option « envoi dossard » sur votre bulletin d'inscription, qui je rappelle est une solution de dépannage et sera gérée manuellement.

Envoi du (des) dossards par la Poste par lettre suivie : 10€ (uniquement valable pour les inscriptions complètes et antérieures au 15 Septembre 2021). Votre dossard vous sera adressé au début du mois d'Octobre. Tout coureur ou équipe n'ayant pas un dossard complet au 15 Septembre 2021 (vérifier votre inscription sur le site) ne pourra recevoir son dossard par voie postale même en cas de souscription à cette option (Option non remboursable).

Les coureurs, participant au marathon en solo ou en duo, qui souhaiteraient obtenir un dossard personnalisé ou recevoir leur dossard par la poste en lettre suivie devront être inscrit et avoir un dossier complet avant le 15 Septembre 2021.

Pour le Marathon, le marathon Duo et l'Ekiden et sur présentation OBLIGATOIRE :

- d'une pièce d'identité
- soit d'une licence FFA, soit d'un certificat médical valable de moins d'un an (cf. bulletin d'inscription)
- soit d'une licence compétition délivrée par la FCD, la FFSA, la FFH, la FSPN, FS ASPTT, la FSCF, FSGT, et UFOLEP.
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils possèdent une licence émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Celui-ci doit être rédigé en français, daté, signé et permettre l'authentification du médecin que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national.

Chez Sport 2000 LOUVIERS – Boulevard Postel

Vendredi 1er Octobre 2021 – De 14h30 à 18h30

Samedi 02 Octobre 2021 – De 9h30 à 18h

Sur le Village « Arrivée » à Val-de-Reuil

Samedi 09 Octobre 2021 – De 9h à 19h

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Il devra obligatoirement être porté sur la poitrine et être bien lisible et non plié.

Article 7 : Ravitaillement, épongeage et secours

Les points de ravitaillement, les postes d'épongeage (si autorisés) et les postes de secours seront conformes à la réglementation fédérale en vigueur.

Les points de ravitaillement sont situés tous les 5 km à partir du 6^{ème} Km. Les concurrents bénéficiant d'un dossard Elite qui apportent leurs propres ravitaillements devront les fournir à l'organisation dès le samedi matin (sous la tente des litiges).

Les postes d'épongeage sont situés tous les 5 km à partir du km 7,5.

Les postes de secours seront installés par la Croix Rouge Française. Une voiture balai fermera le parcours. En cas de défaillance d'un concurrent, les bénévoles disposent des numéros d'urgence et peuvent prévenir le P.C. course.

L'organisation a également prévu un médecin de course et des kinésithérapeutes motorisés.

Article 8 : Jury officiel, chronométrage et classement

Un juge arbitre officiel, désigné par la FFA, assurera la régularité du chronométrage de l'épreuve et des temps réalisés par les participants. Ses décisions seront sans appel.

Ce juge arbitre sera assisté de starters et chronométreurs officiels et de commissaires de courses.

Le chronométrage sera affiché à l'arrivée. Un chronométrage intermédiaire indicatif sera établi à chaque transmission du relais de l'Ekiden, au Semi-Marathon et à l'arrivée.

Afin de préserver l'intégrité physique des concurrent(e)s, trois barrières horaires sont instituées :

- Passage obligatoire au semi-marathon dans un temps inférieur ou égal à **2h45'**,
- Passage obligatoire au 29e km dans un temps inférieur ou égal à **3h47'**,
- Passage de la ligne d'arrivée dans un temps inférieur ou égal à **5h30'**.

Tout(e) concurrent(e) ne pouvant franchir l'une de ces trois barrières horaires sera mis(e) définitivement hors course par l'organisation (médecin de course, commissaire de course ou Croix-Rouge). Son dossard lui sera retiré. Le ou la concurrent(e) arrêté(e) rejoindra l'arrivée dans la voiture balai ou déposer à l'une des navettes de retour. Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone est interdite.

**ATTENTION : coureur accompagné par un coureur sans dossard ou vélo = coureur disqualifié
AUCUN VELO ACCOMPAGNANT N'EST ADMIS SUR LE CIRCUIT.**

Article 9 : Assurance & Sécurité

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation a contracté une assurance-responsabilité civile auprès de la MAIF couvrant tout dommage éventuellement causé par un concurrent.

Article 10 : Récompenses

Tous les arrivants recevront une médaille et un lot-souvenir. Une dotation en lots divers sera attribuée en respectant la parité homme/femme (en %). La grille de prix détaillée est disponible en suivant les liens :

- [Récompenses Marathon](#)
- [Récompenses Marathon Duo](#)
- [Récompenses Ekiden](#)

Le règlement des récompenses se fera exclusivement par chèque et après les résultats d'éventuels contrôles anti-dopage.

Par respect pour les partenaires, élus et collectivités sans lesquels les primes ne pourraient être versées, ces dernières ne seront remises qu'aux personnes récompensées assistant à la cérémonie protocolaire. Si vous êtes susceptibles d'être récompensé, pensez à prendre vos dispositions pour pouvoir assister à la remise des prix qui commence vers 14h00.

Aucune prime ne sera remise ou envoyée hors de la cérémonie protocolaire.

Personnalisation de votre médaille :

Il vous est possible de commander lors de votre inscription la plaque adhésive qui sera gravée avec votre nom (Marathon & Duo) ou votre équipe (Ekiden) et votre temps réalisé à l'arrivée, et recevez-la à votre domicile.

De couleur métallique similaire à celle de la médaille, elle s'adapte et s'encastre parfaitement au dos de votre médaille. La plaque sera gravée et envoyée directement chez vous, par la Poste. A sa réception, retirez la couche de protection et collez la plaque au dos de votre médaille. Votre médaille sera alors personnalisée et représentera un vrai souvenir de votre exploit. Tarif préférentiel : 8€00.

Article 11 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

Quel que soit le motif d'annulation d'un concurrent, les droits d'inscription restent acquis à l'organisation.

Tout engagement d'une équipe « Duo ou Ekiden » est ferme et définitif. Si l'un des relayeurs se blesse, il peut être remplacé par un autre athlète sous réserve d'en informer l'organisation et que ce remplaçant fournisse un certificat médical et/ou licence en règle.

COVID 19

A – LA GARANTIE ANNULATION COVID 19

Si l'organisation est contrainte d'annuler les épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, seules les personnes ayant souscrit à la « garantie annulation » seront remboursées de leur inscription et des options éventuelles « envoi du dossard » par la poste

et/ou la personnalisation de la médaille sous déduction d'un forfait de 4€ représentant les frais de dossier.

- Tarifs « garantie annulation »:
- Marathon 10€
- Duo 10€ (équipe)
- Ekiden 15€ (équipe)

B – OPTION REPORT

Au moment de son inscription, tout participant peut souscrire l'Option Report. Celle-ci permet de demander sans condition un report total de son inscription à la nouvelle date du Marathon. (Option gratuite)

C – PAS DE SOUSCRIPTION

Sans option choisie, **pas de remboursement**.

Article 12 : Droit à l'image

Chaque participant autorise l'association du Marathon Seine Eure (ou ses ayants droits ou ses ayants cause) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisation à :

Apporter toute modification, adjonction, suppression, qui sera jugée utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus ;

Associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisation destiné à illustrer les supports de communication dans lesquelles elles sont intégrées.

L'organisation, leur ayants droits ou ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Les participants sont informés que :

- Le jour de l'évènement, des aéronefs télé pilotés (Drones) pourront être utilisés à des fins de tournage.
- Les participants pourront donc se trouver, au cours de tout ou partie de leur participation à l'évènement à moins de 30 mètres desdits aéronefs.

Protection de la vie personnelle :

Si vous le souhaitez, écrivez à l'organisation en précisant ces termes :

« Je demande expressément qu'il ne soit pas fait mention de mon nom dans les résultats paraissant

sur les sites internet de l'organisation ni sur ceux de ses éventuels prestataires et/ou partenaires. Je fais mon affaire personnelle de demander que cette mention ne figure pas, non plus, sur le site de la FFA (demande sur cil@athle.fr)

L'accès au parcours du Marathon Seine-Eure étant libre et gratuit, l'Association Sport Evènement ne saurait être tenue pour responsable des photographies, films et enregistrements effectués par des tiers.

Article 13 : Protocole Pass sanitaire

La situation sanitaire nous impose de nous adapter et de mettre en place différentes mesures pour que le Marathon Seine-Eure puisse se dérouler dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'ensemble des participants devront disposer d'un Pass Sanitaire valable pour le jour de l'évènement.

Le contrôle du pass sanitaire se fera au moment du retrait des dossards soit le 01 octobre et le 02 octobre 2021 au Sport 2000 de Louviers ou soit le 09 octobre 2021 au village arrivée à VAL DE REUIL. Seuls les participants dont le Pass Sanitaire est valide pourront retirer leur dossard.

Les coureurs souhaitant un envoi par courrier de leur dossards devront, en plus du certificat médical, faire parvenir une copie de leur Pass sanitaire valide qui sera détruite le lendemain du marathon.

Qu'est-ce que le Pass Sanitaire ?

- Soit un test RT-PCR négatif de moins de 72 heures (donc daté au plus tard du 08 octobre)
- Soit un test antigénique de moins de 72 heures (donc daté au plus tard du 08 octobre)
- Soit le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois
- Soit votre certificat de vaccination finale de plus de 7 jours pour Pfizer, Moderna et AstraZeneca ou 4 semaines pour Johnson & Johnson.

PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole sanitaire vise à réduire les interactions entre les coureurs, limiter les interactions entre les coureurs et les bénévoles, augmenter la sécurité de tous lors de l'évènement, adapter notre manifestation aux mesures sanitaires mises en place par le gouvernement.

1. PORT DU MASQUE / DISTANCIATION / DÉSINFECTION

- Le port du masque sera obligatoire sur le village départ, sur la zone de départ et sur le village arrivée. Le parcours, les ravitaillements et la zone d'arrivée étant strictement réservés aux détenteurs d'un Pass Sanitaire, vous êtes dispensés de porter le masque.
- Dans les navettes, véhicules de secours, véhicule médecin et véhicules de l'organisation, port du masque obligatoire pour tous les occupants.
- Des bornes de gel hydroalcoolique seront disposées en divers points des villages et sur les ravitaillements.
- La distanciation sociale devra être respectée sur l'ensemble de l'évènement.
- Une désinfection régulière des toilettes sera mise en place.

2. COMMUNICATION

- Aucun point de rassemblement pour la consultation des listes d'inscrits ou de résultats. Tout est dématérialisé et consultable sur notre site Marathon Seine- Eure.
- La cérémonie de remise des médailles et trophées se déroulera dans un format réduit .

3. DÉROULÉ DE L'ÉPREUVE

- La zone du village départ et la zone de départ seront soumises au port du masque. Le masque pourra être enlevé la ligne de départ franchie.

(des bacs de réception seront prévus à cet effet)

- Ravitaillements individualisés en solide au 10km, 21km, 30km et à l'arrivée. Liquide tous les 05 KM. Nous avons maintenu des ravitaillements de qualité pour vous permettre de tenir la distance. Sur ces zones, nous vous demandons simplement de ne pas être statiques et de sortir de la zone dès le ravitaillement pris pour limiter les interactions. Puis jeter les contenants dans les bacs que vous trouverez dans les « Zones de Déchets ».
- Arrivée, remise d'un ravitaillement individuel

L'AMSE.